



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**COMMUNICATION**

**A**

**SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE,  
MESSIEURS LES HAUTS CONSEILLERS DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE,  
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT,**

**Objet :** Communication Verbale relative au calendrier de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de l'année scolaire 2026-2027, dans tous les établissements relevant du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle fixe le calendrier de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de l'année scolaire 2026-2027 qui s'étale sur trente-huit (38) semaines dont deux semaines de préparation administrative et pédagogique, et trente-six (36) semaines d'enseignement et de formation :

- Rentrée administrative : Lundi 31 Août 2026
- Rentrée des Enseignants/Formateurs : Lundi 07 Septembre 2026
- Rentrée des élèves/Apprenants 1<sup>er</sup> Trimestre : Lundi 14 Septembre 2026
- Journée des Etablissements de l'ETFP : Mercredi 03 Mars, Jeudi 04 et Vendredi 05 Mars 2027
- Toussaint : Samedi 31 Octobre-Dimanche 08 Novembre 2026
- Vacances de Noël : Samedi 19 Décembre – Dimanche 03 Janvier 2027
- Rentrée des élèves/Apprenants 2<sup>ème</sup> Trimestre : Lundi 04 Janvier 2027
- Vacances de Pâques : Samedi 20 Mars- Dimanche 04 Avril 2027
- Rentrée des élèves/Apprenants 3<sup>ème</sup> Trimestre : Lundi 05 Avril 2027
- Grandes vacances : à partir du Samedi 19 Juin 2027

A juste titre de mesure d'accompagnement post COVID 19 et de développement des compétences des jeunes, aucun paiement de droit d'inscription n'est autorisé, ni frais généraux, ni frais de formation au sein de tous les Etablissements de formation Publics du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle jusqu'à nouvel ordre.

Tel est, Excellence Monsieur le Président de la Refondation de la République, Messieurs les Hauts Conseillers de la Refondation de la République, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, l'objet de la présente communication que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Fait à Antananarivo, le **20 MAI 2026**





**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE**

-----

**ARRETE N° /2026**

Fixant le calendrier de formation de l'Enseignement Technique et de la Formation  
Professionnelle

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,**

Vu la Constitution ;

Vu la décision n° 10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michael, l'exercice des fonctions de Chef de l'Etat ;

Vu la loi n°95-039 du 02 février 1996 portant Statut des Formateurs de la Formation Technique et Professionnelle ;

Vu la loi n°2015-040 du 12 février 2016 portant orientation de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, (PNEFP) ;

Vu la loi n°2003-011 du 03 Septembre 2003 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2022-018 du 30 Janvier 2023 portant Orientation Générale du Système Educatif à Madagascar ;

Vu le décret n° 2011-428 du 02 Août 2011 portant structure générale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et organisation des divers types de formation ;

Vu le décret n° 2024-053 du 20 janvier 2024 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ainsi que l'Organisation générale de son Ministère.

Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

**ARRETE :**

**Article premier.-** Le calendrier de formation de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour l'année scolaire 2026-2027 est fixé comme suit:

- Rentrée administrative : 31 Août 2026 ;
- Rentrée des Enseignants / Formateurs : 07 Septembre 2026 ;
- Rentrée des Elèves /Apprenants : 14 Septembre 2026 ;
- Journée des Etablissements de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : 03,04 et 05 Mars 2027.

| TRIMESTRE                         | PERIODE    |            | VACANCES                                                                |
|-----------------------------------|------------|------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                   | DEBUT      | FIN        |                                                                         |
| 1 <sup>er</sup><br>(14 semaines)  | 14-Sept-26 | 19-déc-26  | Pause Toussaint : Samedi 31 Octobre –<br>Dimanche 08 Novembre 2026      |
|                                   |            |            | Vacances de Noel: Samedi 19 Décembre 2026<br>– Dimanche 03 Janvier 2027 |
| 2 <sup>ème</sup><br>(11 semaines) | 04-janv-27 | 20-Mars-27 | Vacances de Pâques: Samedi 20 Mars -<br>Dimanche 04 Avril 2027          |
| 3 <sup>ème</sup><br>(11 semaines) | 05-avr-27  | 19-juin-27 | Grandes vacances : à partir du Samedi 19 Juin<br>2027                   |

**Article 2.-** Chaque établissement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle doit prévoir des stages ou des voyages d'études pendant les périodes des vacances, en commun accord avec les Entreprises.

**Article 3.-** La réalisation de la Formation Professionnelle Qualifiante et de l'Apprentissage des Métiers de Base se déroule du premier Janvier jusqu'au Trente et un décembre de chaque année civile.

**Article 4.-** Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogées

**Article 5.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Antananarivo, le